

de bœuf, aussi bien des producteurs de bétail que des exploitants de parcs d'engraissement.

La Fédération canadienne de l'agriculture et l'Association canadienne des éleveurs de bétail estiment depuis longtemps qu'un grand nombre de ces animaux sont engraisés avec une perfection qui, d'une part, est onéreuse et qui, d'autre part, se révèle tout à fait vaine à partir du moment où les animaux en question parviennent aux abattoirs. Ceux qui connaissent cette industrie réalisent que la dernière livre de graisse obtenue à la fin de la période d'engraissement constitue probablement, en termes de conversion et de coût à la livre, la livre la plus chère, pour autant qu'il s'agisse de l'éleveur de bétail. Du moment que l'on enlève cette graisse lorsque le bétail arrive à l'abattoir—et les génisses et les bœufs gras auxquels il faut enlever de la graisse sont par trop nombreux—nous devrions recourir à notre imagination et à notre ingéniosité pour trouver le moyen d'acheminer ce bétail vers le marché d'une façon telle que l'ensemble du produit soit plus agréable aux consommateurs, ce qui entraînerait une réduction du coût pour le producteur de bétail. Aussi loin que nous pouvons voir en 1972 et au-delà, l'industrie du bœuf peut placer ses espoirs et sa confiance dans un marché qui demeurera économiquement florissant.

J'aborde maintenant la question du porc. L'année 1971 a été une année très difficile pour les éleveurs de porcs. L'élevage du porc dépassait la demande du marché au Canada et aux États-Unis, à un tel point que pendant la plus grande partie de l'année 1971, de nombreux éleveurs de porcs ont vendu leurs bêtes à des prix inférieurs à leurs coûts, une situation qui n'est pas souhaitable. Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que nous verserions des paiements d'appoint pour 1971 à raison de \$5 le porc, jusqu'à un maximum de 200 porcs dont l'indice est de 100 ou plus.

L'hon. M. Harkness: Le ministre me permet-il de lui poser une question?

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. L'honorable député prend-il la parole pour poser une question au ministre?

L'hon. M. Harkness: Oui, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander au ministre pourquoi les exigences statutaires de la loi sur la stabilisation des prix agricoles concernant les paiements obligatoires ne sont pas respectées pour les porcs dont l'indice est inférieur à 100.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, comme le député le sait sans doute—car je crois qu'il faisait partie du gouvernement à l'époque où on a rédigé la première loi sur la stabilisation des prix agricoles—les versements ne sont pas de l'ordre de 80 p. 100, mais de 88.5 p. 100. Il doit savoir aussi que la loi et son règlement d'application ne précisent pas qu'il faille effectuer ces versements pour chaque porc, quelle qu'en soit la qualité. La raison en est très simple. On sait, et le député en conviendra certainement...

L'hon. M. Harkness: Ce n'est pas ce qu'il y avait dans la loi quand elle a été adoptée.

L'hon. M. Olson: Le député conviendra certainement que c'est bien de la qualité des porcs qu'il s'agit ici. Au-dessous de la cote 100, on trouve de tout, mais 60.9 p. 100 des porcs sont classés 100 ou plus. Au-dessus de cette cote, le produit est réellement inacceptable pour le marché.

[L'hon. M. Olson.]

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je dois à regret informer le ministre que son temps de parole est expiré. Comme j'ai déjà tenu compte de quelques minutes qu'il a employées à répondre à des questions, je dois demander le consentement unanime de la Chambre pour permettre au ministre de continuer.

Des voix: D'accord.

M. Olson: Non, monsieur l'Orateur, je ne m'opposerai pas à la bonne volonté de la Chambre pour parler plus longtemps. Il est évident que j'aurai à intervenir à nouveau plus tard au cours du débat sur le discours du trône. J'ai un certain nombre de questions très importantes dont j'aurai à traiter pendant 20 à 25 minutes: la surtaxe américaine, les moutons et les agneaux, les pommes de terre, ainsi que deux projets de loi, l'un sur la Société du crédit agricole et l'autre sur les prêts aux expositions. Ainsi, tout en remerciant la Chambre de sa courtoisie, je m'aperçois que j'aurai besoin de plus que quatre ou cinq autres minutes.

M. Benjamin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): L'honorable député veut-il invoquer le Règlement?

M. Benjamin: Oui, monsieur l'Orateur. Avec votre indulgence et si la Chambre veut bien accorder encore quelque temps au ministre, je me demande s'il voudrait répondre à une dernière question.

M. Olson: Très volontiers, monsieur l'Orateur.

M. Benjamin: Le ministre voudrait-il achever sa réponse à la question que je lui ai posée plus tôt? Étant donné que nous savons tous les deux que 800 wagons sont déchargés par jour à Vancouver à l'heure actuelle avec les mêmes installations qu'en novembre dernier avant qu'il y ait des congères de 5 pieds, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi il nous a été impossible de décharger quotidiennement 800 wagons en novembre dernier et éviter ainsi la situation catastrophique du mois de janvier?

L'hon. M. Olson: La réponse est fort simple, monsieur l'Orateur. Il est à peu près impossible de décharger 800 wagons par jour à Vancouver, jour après jour pendant longtemps. Notre situation s'améliore de jour en jour par suite des modifications apportées grâce à la Commission canadienne du blé et à ses commissaires. Je pourrais d'ailleurs vous parler pendant une demi-heure des améliorations et des heureux résultats que celles-ci ont donnés. Toutefois, je crois qu'il est juste de faire remarquer au député que le nombre va toujours croissant. J'ignore la raison pour laquelle on n'a pas pu décharger 800 wagons surtout certains jours du mois de novembre, mais je sais qu'à cause des événements qui se sont produits il y a 6, 8 ou 12 mois on n'a pas pu atteindre ce chiffre auparavant.

• (2120)

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, d'emblée, je tiens à féliciter les motionnaires de l'adresse en réponse au discours du trône, bien que, pour ma part, je sois déçu par ce discours. A mes yeux, ce n'était que du tape-à-l'œil. Je pense que, tout comme moi-même, la plupart des députés ont passé la période d'inter-session à tenter d'aplanir les problèmes créés par la Commission de l'assurance-chômage. Aussi bien je voudrais maintenant vous parler de façon détaillée de cette Commission.